



**Projet** : Activités Habilitantes pour la préparation de la Quatrième Communication Nationale (QCN) et du Deuxième Rapport Biennal Actualisé (BUR2 en anglais) sous la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)

## **Brochure**

**Impact des politiques et mesures visant à atténuer le changement climatique sur les projections des émissions de gaz à effet de serre en Côte d'Ivoire**

**Rapport final**

**Consultant : Dr Sylvain Gnamien**

**Novembre 2024**



Livrable : Brochure d'information

Titre :

Impact des politiques et mesures visant à atténuer le changement climatique sur les projections des émissions de gaz à effet de serre en Côte d'Ivoire

Thème :

***ANTICIPER L'AVENIR : LES ÉMISSIONS DE DEMAIN FAÇONNENT LES POLITIQUES D'AUJOURD'HUI***

Draft 1

Consultant : Dr Sylvain Gnamien

Date : 28/10/2024

## Table des matières

1	Introduction .....	4
2	Analyse des gaps entre les niveaux d'émissions des rapports BUR2 et CDN révisées 4	
2.1	Différence entre les niveaux d'émissions de GES par secteur .....	5
2.2	Analyse des gaps.....	8
3	Emissions et projections des émissions de GES.....	8
4	Catégories clés et axes stratégiques .....	8
4.1	Catégories clés d'émission .....	9
4.2	Politiques et mesures d'atténuation .....	10
5	Suivi de mise en œuvre des engagements de réduction .....	11
5.1	Secteur Energie - Transport .....	13
5.2	Secteur AFAT.....	16
5.3	Secteur Déchets.....	17
5.4	Secteur PUIP.....	18
6	Trajectoire globale .....	18
7	Conclusion et recommandation.....	19

## **1 Introduction**

La Côte d'Ivoire, à travers le projet de préparation de la Quatrième Communication Nationale (QCN) et du Deuxième Rapport Biennal Actualisé (BUR2), vise à évaluer et anticiper l'impact de ses politiques climatiques sur les projections d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce livret se concentre sur les efforts multisectoriels de réduction des émissions, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'agriculture, de la foresterie, et des déchets. Chaque secteur a engagé des initiatives d'atténuation, comme l'intégration des énergies renouvelables, la gestion durable des terres agricoles et forestières, ainsi que la modernisation des infrastructures de traitement des déchets pour limiter les émissions de méthane. En renforçant l'efficacité de la mise en œuvre de ces mesures, la Côte d'Ivoire se positionne pour atteindre ses objectifs climatiques et encourager une transition vers un développement durable et résilient

## **2 Analyse des gaps entre les niveaux d'émissions des rapports BUR2 et CDN révisés**

## 2.1 Différence entre les niveaux d'émissions de GES par secteur

### Secteur Energie

Dans le secteur de l'énergie, l'écart entre les émissions révisées de la CDN (2022) et celles du BUR2 (2023) a été relativement stable entre 2012 et 2020. L'écart va de -41,1 % (2014) à -46,2 % (2018), ce qui indique que les émissions déclarées dans le BUR2 sont toujours nettement inférieures à celles de la CDN. L'écart médian est de -44,3 %, ce qui indique une sous-estimation systématique du BUR2 par rapport aux CDN. La stabilité de l'écart entre la valeur des 2 derniers rapports peut être due à des différences méthodologiques dans l'estimation des émissions liées à la consommation de combustibles fossiles et au facteur d'émission. En effet, le rapport BUR2 utilise des facteurs d'émission de niveau 1 et alors pour les CDN des données très détaillées ont été utilisés. Il existe donc mettre en place un cadre de validation des données pour les rapports officiels, et le développement de facteurs d'émission des GES pour le secteur énergie propre à la Côte d'Ivoire.

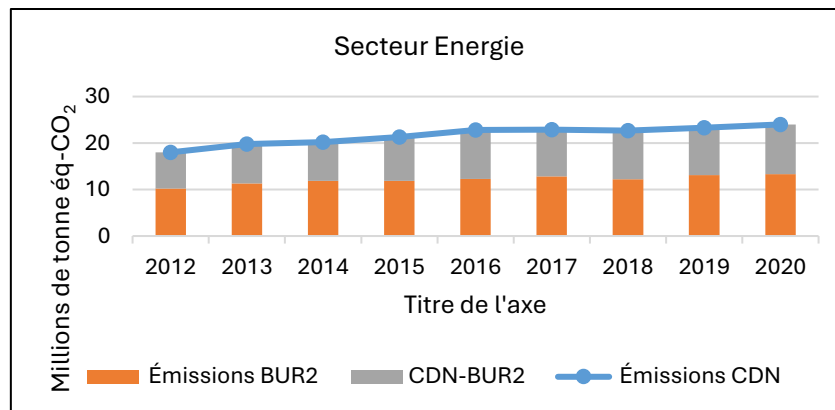


Figure 1 : Gap entre les niveaux d'émissions dans le secteur énergie entre les rapports BUR2 et CDN révisée de la Côte d'Ivoire

## Secteur AFAT (Agriculture, Foresterie et Autres Terres)

Le secteur AFAT présente la plus grande différence entre la CDN révisée et le BUR2, allant de -48,5 % en 2019 à -59,9 % en 2013. La différence médiane est de -57,6 %, ce qui indique de grandes différences dans les estimations des émissions dues à l'utilisation des terres et à la déforestation. Ces différences peuvent s'expliquer par la réévaluation importante des émissions des CDN dans la révision de 2022, qui prend en compte les pratiques agricoles, la déforestation et la gestion des terres de manière plus générale. Le rapport BUR2 semble sous-estimer ces aspects, peut-être en raison d'une couverture moins complète ou probablement en raison d'une méthodologie plus conservatrice en ce qui concerne le calcul des émissions.

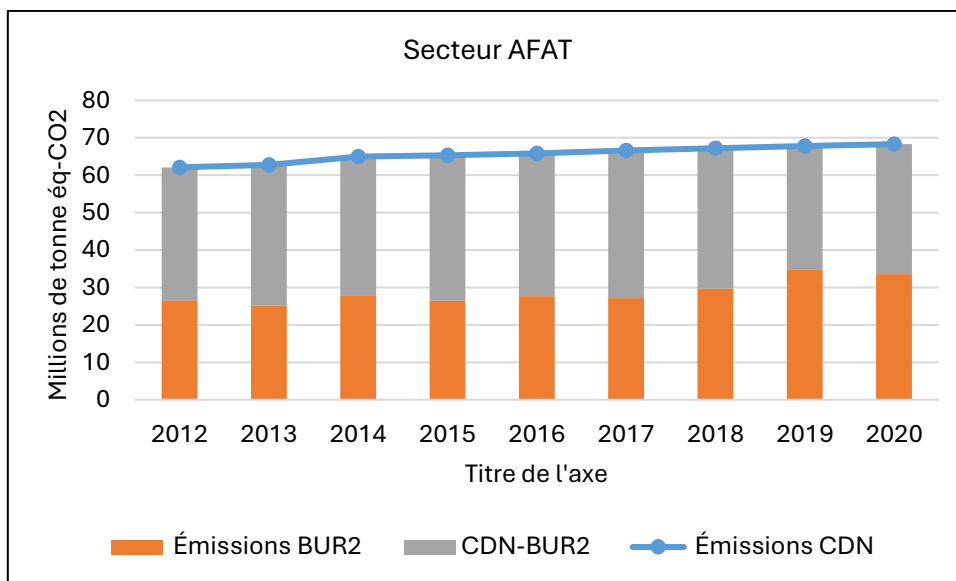


Figure 2 : Gap entre les émissions dans le secteur AFAT entre les rapports BUR2 et CDN révisée de la Côte d'Ivoire

## Secteur des Déchets

Dans le secteur des déchets, la différence entre la CDN révisée et le BUR2 est beaucoup plus modeste que dans les autres secteurs. La différence va de -4,8 % (2020) à -11,1 % (2014), avec une médiane de -10,1 %. Cela suggère une meilleure concordance entre les deux rapports sur les émissions de méthane provenant des décharges et d'autres activités de gestion des déchets. La différence relativement stable entre les secteurs indique que la méthodologie utilisée pour estimer les émissions de déchets est plus cohérente entre les deux rapports. Cela peut s'expliquer par le fait que les émissions provenant de la gestion des déchets sont souvent mieux quantifiées et que l'on dispose de données plus précises sur les volumes de déchets et les pratiques de gestion.

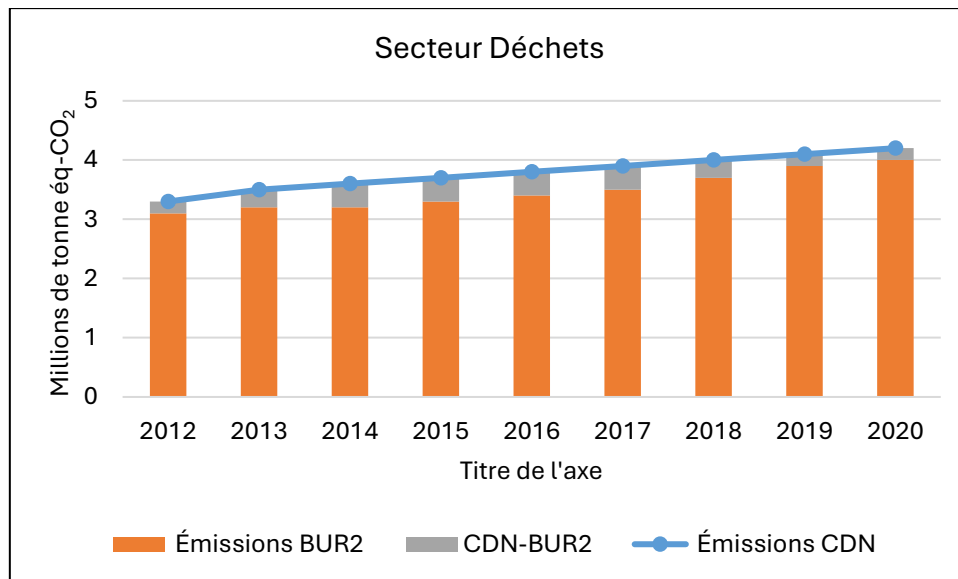


Figure 3 : Gap entre les émissions dans le secteur déchets entre les rapports BUR2 et CDN révisée de la Côte d'Ivoire

## **2.2 Analyse des gaps**

L'analyse des écarts entre la CDN révisée (2022) et le BUR2 (2023) révèle des différences significatives dans les estimations des émissions de gaz à effet de serre entre les secteurs, avec des écarts importants dans les secteurs de l'énergie, de l'AFAT (agriculture, sylviculture et autres terres) et des déchets. Le secteur de l'énergie présente des différences relativement stables. En effet, il existe une sous-estimation constante des émissions dans le BUR2 par rapport à la CDN révisée. Cela peut s'expliquer par des différences dans les approches méthodologiques de quantification des émissions liées à la consommation de combustibles fossiles et à l'efficacité énergétique. Dans le secteur AFAT, en revanche, les différences sont beaucoup plus importantes, ce qui indique la nécessité de révision significative des émissions liées à l'utilisation des terres et à la déforestation. Pour le secteur des déchets, les différences sont plus modestes, ce qui suggère une méthodologie d'estimation plus cohérente dans ce domaine. Ces petites différences par rapport aux autres secteurs indiquent des méthodologies de quantification dans le secteur plus cohérentes entre les deux rapports. Dans l'ensemble, l'analyse des écarts significatifs, en particulier dans des secteurs clés tels que l'AFAT et l'Energie, tandis que le secteur des déchets reflète une méthodologie plus cohérente et des estimations plus proches entre les deux rapports. Il existe donc mettre en place un cadre de validation des données pour les rapports officiels, et le développement de facteurs d'émission des GES pour le secteur énergie propre à la Côte d'Ivoire. La juste quantification des actions entreprises par le pays pour réduire ses émissions de GES, nécessite une meilleure évaluation des émissions nationales de bases.

## **3 Emissions et projections des émissions de GES**

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) proviennent principalement de l'énergie (incluant les transports), de l'agriculture et la foresterie, de l'industrie, et de la gestion des déchets. Le secteur de l'énergie est un grand contributeur d'émission dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), à travers la combustion de combustibles fossiles, tandis que l'agriculture émet du méthane et du protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O). La déforestation réduit les puits de carbone naturels, libérant du CO<sub>2</sub>, et les transports produisent principalement du CO<sub>2</sub>. L'industrie émet des GES puissants comme le sulfure hexafluorure (SF<sub>6</sub>) et les composés fluorés (CFC) et la gestion des déchets génère du méthane (CH<sub>4</sub>). Les projections futures des émissions reposent soit sur des tendances passées extrapolées, soit sur les projections d'activités, intégrant des facteurs économiques, sociaux et technologiques pour ajuster les politiques climatiques.

## **4 Catégories clés et axes stratégiques**

#### **4.1 Catégories clés d'émission**

Les catégories clés d'émissions de gaz à effet de serre (GES) identifiées dans le BUR2 de la Côte d'Ivoire comprennent les secteurs de l'énergie, des déchets et de l'agriculture. En 2020, le secteur de l'énergie a émis principalement du CO<sub>2</sub> provenant de la combustion de carburant pour les industries énergétiques, le transport routier, et les industries manufacturières, représentant 19,4%, 16%, et 5,4% des émissions totales, respectivement. Le secteur des déchets est également une source importante d'émissions, avec du CH<sub>4</sub> généré par l'évacuation des déchets solides (11,5%) et le traitement des eaux usées (3,2%). Pour le secteur de l'agriculture, les émissions de CH<sub>4</sub> proviennent essentiellement de la fermentation entérique (9,2%), tandis que les émissions de N<sub>2</sub>O sont principalement dues aux sols gérés (8,3%).

## **4.2 Politiques et mesures d'atténuation**

La Côte d'Ivoire a engagé diverses politiques et mesures d'atténuation pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, alignées avec ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Dans le secteur de l'énergie, des actions avancent pour étendre l'accès abordable à l'électricité, augmenter la part des énergies renouvelables, et améliorer l'efficacité énergétique. La modernisation et diversification du parc automobile, ainsi que le développement du transport de masse, sont en cours pour diminuer les émissions des transports. Le secteur des déchets progresse vers une gestion plus durable et une valorisation accrue, avec un renforcement des systèmes de collecte. En agriculture, des initiatives encouragent l'autosuffisance alimentaire et des pratiques durables. Dans le secteur forestier, les efforts de réduction de la déforestation et d'augmentation des stocks de carbone continuent de s'intensifier, soutenant ainsi la transition du pays vers une économie plus verte et résiliente.

### **Secteur de l'Énergie**

Le secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire s'engage activement dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à travers des initiatives qui ciblent à la fois la production d'électricité et le transport. En matière de production d'énergie, le pays développe les énergies renouvelables en misant sur la biomasse et le solaire pour diversifier le mix énergétique. Cela inclut la construction de centrales biomasse utilisant des résidus agricoles et des centrales solaires, telles que la Centrale de Boundiali. Pour garantir un accès abordable à l'électricité, des centrales thermiques à cycle combiné sont également déployées pour stabiliser l'approvisionnement en utilisant le gaz naturel. En termes d'efficacité énergétique, des programmes de remplacement des lampes traditionnelles par des modèles LED et la mise en place de réglementations pour les bâtiments et appareils électroménagers visent à réduire la consommation d'énergie. Dans le secteur des transports, l'accent est mis sur le renouvellement du parc automobile et la promotion de véhicules électriques pour réduire les émissions liées aux déplacements. Le pays encourage aussi l'intégration de véhicules électriques pour le transport des produits agricoles et pour la mobilité urbaine, avec un objectif de 25 % de véhicules électriques d'ici 2030. Ces actions combinées visent à positionner la Côte d'Ivoire vers une transition énergétique durable tout en réduisant son empreinte carbone.

### **Secteur Agriculture**

Dans le secteur agricole, les mesures inconditionnelles (INC) visent à réduire les émissions en limitant le brûlage des résidus agricoles et en adoptant l'aération intermittente des rizières pour diminuer le méthane, ce qui améliore aussi la productivité. Les mesures conditionnelles (COND) se concentrent sur la gestion des émissions de méthane du bétail et la réduction du protoxyde d'azote grâce à une utilisation optimisée des engrais synthétiques. Ces actions sont progressivement mises en œuvre pour maximiser les bénéfices environnementaux et économiques.

### **Secteur des Déchets**

Les mesures d'atténuation dans le secteur des déchets se déclinent également en deux volets. Les mesures inconditionnelles (INC) incluent l'amélioration de la gestion des

décharges par la mise en place de centres de valorisation et d'enfouissement techniques, ainsi que la récupération du méthane dans les décharges d'Akouédo et Kossihouen. Les mesures conditionnelles (COND) concernent le développement de la micro-méthanisation, le compostage des déchets organiques, et l'augmentation des infrastructures de gestion des eaux usées pour réduire les émissions de méthane. Ces mesures nécessitent des appuis financiers et technologiques internationaux.

### **Secteur de la Foresterie et de l'Utilisation des Terres**

Dans le secteur de la foresterie et de l'utilisation des terres, les mesures inconditionnelles (INC) visent à promouvoir la reforestation et à réduire la déforestation à travers des politiques de gestion durable des forêts. Le pays s'engage à restaurer les forêts dégradées et à protéger ses puits de carbone naturels. Les mesures conditionnelles (COND) incluent une intégration plus poussée dans la stratégie REDD+ (Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts), qui dépend du soutien international pour financer des programmes de reboisement et de gestion des terres.

### **Secteur Industriel et Processus Industriels (IPPU)**

Dans le secteur industriel, les mesures inconditionnelles (INC) incluent l'élaboration d'un plan pour éliminer progressivement l'utilisation des HFC (hydrofluorocarbures) dans les industries. Le pays s'engage à réduire l'utilisation de ces gaz à fort potentiel de réchauffement climatique en adoptant des réglementations plus strictes. Les mesures conditionnelles (COND) concernent l'adoption accélérée de technologies propres pour remplacer les gaz à effet de serre tels que le SF6 et les HFC dans les processus industriels.

## **5 Suivi de mise en œuvre des engagements de réduction**

Pour garantir que les objectifs climatiques de la Côte d'Ivoire soient atteints, il est essentiel d'établir un suivi régulier de la mise en œuvre des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce suivi permettra de mesurer les progrès réalisés et d'identifier les écarts par rapport aux cibles fixées. Les actions doivent être ajustées en fonction des résultats observés afin de combler les écarts éventuels entre les projections d'émissions et les objectifs climatiques. Le suivi inclura l'évaluation continue des secteurs clés tels que l'énergie, l'agriculture, les transports, et la gestion des déchets, qui contribuent de manière significative aux émissions de GES. Par exemple, dans le secteur de l'énergie, il sera nécessaire de surveiller l'évolution de la part des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique des infrastructures. Dans le secteur agricole, des contrôles réguliers sur l'impact des pratiques durables et la gestion des fertilisants aideront à s'assurer que les émissions de méthane et de protoxyde d'azote sont réduites. Si les résultats montrent que les objectifs ne sont pas en voie d'être atteints, il est indispensable d'ajuster les politiques en renforçant les actions dans les secteurs où les émissions sont les plus élevées. Cela pourrait inclure des incitations accrues pour l'adoption de technologies propres, une réglementation plus stricte, ou une réallocation des ressources vers des actions plus efficaces. En priorisant les actions dans les secteurs les plus émetteurs et en adaptant les mesures en fonction des progrès

réalisés, la Côte d'Ivoire pourra maximiser la réduction de ses émissions et s'aligner sur ses engagements climatiques.

## 5.1 Secteur Energie - Transport

Sous domaine d'atténuation / Action	Indicateurs	Description - données
Energie renouvelable / Mise en place de centrales électriques à biomasse	Capacité installée en MW pour les centrales biomasse	Mesure la puissance de chaque centrale à biomasse installées pour évaluer leur contribution au mix énergétique,
Energie renouvelable / Mise en place de centrales électriques à biomasse	Volume de résidus agricoles utilisés (en tonnes).	Quantifie les résidus agricoles utilisés pour la production d'énergie biomasse, indiquant le niveau de recyclage des déchets agricoles.
Energie renouvelable / Mise en place de centrales solaires photovoltaïques	Capacité installée en MW pour les centrales solaires.	Indique la puissance de chaque centrale solaire mesurant le développement de l'énergie solaire dans le pays.
Energie renouvelable / Mise en place de centrales solaires photovoltaïques	Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.	Montre la part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité, reflétant les progrès vers un mix énergétique durable.
Efficacité Energétique / Mise en place de centrales thermiques à cycle combiné	Capacité installée en MW pour les centrales thermiques à cycle combiné.	Mesure la capacité installée pour les centrales thermiques à cycle combiné, contribuant à l'efficacité énergétique globale.
Efficacité Energétique / Mise en place de centrales thermiques à cycle combiné	Quantité de gaz naturel consommé (en millions de m <sup>3</sup> ).	Évalue la consommation de gaz naturel dans les centrales thermiques à cycle combiné pour suivre l'optimisation énergétique.
Efficacité Energétique / Amélioration de l'éclairage public	Nombre de lampes SHP remplacées par des LED.	Indique le nombre de lampes à sodium haute pression (SHP) remplacées par des LED, mesurant les efforts d'efficacité énergétique dans l'éclairage public.

<b>Sous domaine d'atténuation / Action</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Description - données</b>
Efficacité Energétique / Amélioration de l'éclairage public	Réduction de la consommation énergétique liée à l'éclairage public (en %).	Montre l'économie d'énergie réalisée grâce aux lampes LED dans l'éclairage public par unité d'activité.
Efficacité Energétique / Adoption de réglementations pour l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements	Nombre de bâtiments conformes aux nouvelles normes énergétiques	Indique l'adoption des nouvelles normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments, soutenant la durabilité dans le secteur du bâtiment.
Efficacité Energétique / Adoption de réglementations pour l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements	Quantité d'énergie économisée dans les bâtiments (en kWh).	Mesure l'énergie économisée grâce aux nouvelles normes d'efficacité énergétique, montrant l'impact sur la consommation des bâtiments.
Efficacité Energétique / Audit énergétique obligatoire pour les gros consommateurs	Nombre d'audits énergétiques réalisés.	Indique le nombre d'audits réalisés auprès des gros consommateurs pour identifier les opportunités d'économies d'énergie.
Efficacité Energétique / Audit énergétique obligatoire pour les gros consommateurs	Quantité d'énergie économisée, dues aux recommandations d'audits (en kWh).	Quantifie l'impact des audits énergétiques en termes d'économies d'énergie réalisées grâce aux recommandations.
Energie domestique / Augmentation de l'utilisation du gaz butane par les ménages	Augmentation du nombre de ménages utilisant le GPL (en %).	Montre l'évolution de l'adoption du gaz butane (GPL) par les ménages pour des usages domestiques.
Energie domestique / Augmentation de l'utilisation du gaz butane par les ménages	Réduction de la consommation de bois de chauffe (en tonnes).	Mesure la diminution de l'utilisation du bois de chauffe grâce à l'adoption du GPL, réduisant ainsi la pression sur les ressources forestières.
Transport/ Promotion des véhicules et bus électriques pour le transport urbain	Nombre de véhicules et de bus électriques introduits dans le système de transport urbain	Quantifie l'augmentation de véhicules électriques à travers les données d'immatriculation des autorités de transport.

<b>Sous domaine d'atténuation / Action</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Description - données</b>
Transport/ Promotion des véhicules et bus électriques pour le transport urbain	Nombre de bornes de recharge installées	Mesure le soutien à l'infrastructure des véhicules électriques, avec le nombre et l'emplacement des bornes de recharge.
Transport/ Renouvellement du parc automobile pour le transport en commun	Nombreux de véhicule Euro 6 en circulation	Quantifie l'introduction de véhicule plus récent dans le parc routier
Transport/ Renouvellement du parc automobile pour le transport en commun	Nombre de véhicules remplacés	Quantifie le rajeunissement du parc routier
Transport/ Introduction de modes de transport capacitaires (métro, BRT)	Capacité de transport des lignes de métro et de bus rapide :	Quantifie l'augmentation de capacité avec le nombre de passagers transportés quotidiennement.
Transport/ Gestion et démantèlement des véhicules hors d'usage (VHU)	Nombre de centres de démantèlement automobile modernisés	Quantifie les infrastructures de traitement en comptant les centres construits ou modernisés.
Transport/ Gestion et démantèlement des véhicules hors d'usage (VHU)	Nombre de véhicule hors d'usage (VHU) traités par an	Quantifie

## 5.2 Secteur AFAT

Action	Indicateurs	Description - données
Préservation du couvert forestier / Réduire la déforestation de manière significative	Superficie de forêt protégée ou restaurée	Mesure de la surface forestière (en hectares) qui a été protégée ou restaurée dans le cadre des initiatives de réduction de la déforestation.
Préservation du couvert forestier / Réduire la déforestation de manière significative	Réduction du taux annuel de déforestation	Suivi du pourcentage de réduction du taux de déforestation par rapport aux années précédentes.
Stockage du carbone / Accroître les stocks de carbone	Nombre d'hectares reboisés ou restaurés	Surface totale de reboisement et de restauration forestière réalisée (en hectares).
Stockage du carbone / Accroître les stocks de carbone	Quantité de carbone séquestrée	Estimation de la quantité de CO <sub>2</sub> séquestrée grâce aux zones reboisées et restaurées (en tonnes de CO <sub>2</sub> ).
	Nombre de projets de reforestation et de restauration des écosystèmes	Nombre de projets dédiés au reboisement, à la restauration des zones dégradées, et à la gestion durable des paysages forestiers.

### 5.3 Secteur Déchets

Action	Indicateurs	Description - données
Valorisation des déchets / Implémentation de Centres de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET)	Nombre de CVET opérationnels	Nombre de centres créés et fonctionnels dans le pays.
Valorisation des déchets / Implémentation de Centres de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET)	Quantité de déchets valorisés	Volume de déchets (en tonnes) recyclés ou valorisés par les CVET.
Gestion des déchets / Implémentation des décharges contrôlées	Nombre de décharges contrôlées installées	Mesure de l'augmentation du nombre de décharges conformes aux normes sanitaires et environnementales.
Valorisation des déchets / Mise en place de systèmes de captage du méthane dans les décharges pour la conversion en énergie	Quantité de méthane captée et convertie	Volume de méthane récupéré et utilisé pour la production énergétique.
Valorisation des déchets / Mise en place de systèmes de captage du méthane dans les décharges pour la conversion en énergie	Nombre de sites équipés	Nombre de décharges équipées de systèmes de captage de méthane

#### 5.4 Secteur PUIP

Identifier et mettre en œuvre des mesures d'atténuation.

### 6 Trajectoire globale

La Côte d'Ivoire s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30,41 % d'ici 2030 par rapport à un scénario de référence, soit une diminution d'environ 37 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Cette ambition est soutenue par des politiques sectorielles ciblées, notamment l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, la promotion de pratiques agricoles durables, la réduction de la déforestation et l'amélioration de la gestion des déchets. En 2023, le pays a déjà atteint une réduction de 816 kilotonnes de CO<sub>2</sub>, représentant 33 % de l'objectif fixé pour cette année. Ces efforts témoignent de la détermination de la Côte d'Ivoire à suivre une trajectoire de développement bas-carbone et résilient face aux changements climatiques. Les mise en service des nouvelles centrales solaire, les transports de masse, associé à l'intensification des mesures d'efficacité énergétiques permettrons d'augmenter les réductions des émissions nationales.

Pour le secteur des déchets, la mise en service du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) de Kossihouen a permis de capter 1 000 m<sup>3</sup> de méthane, actuellement brûlés à la torchère en attendant une valorisation énergétique. Cette combustion convertit le méthane (CH<sub>4</sub>), dont le potentiel de réchauffement global est 21 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), en CO<sub>2</sub>, réduisant ainsi l'impact climatique global. Selon les résultats obtenus, pour la période de mai à décembre 2022, les émissions en équivalent CO<sub>2</sub> sans le CVET auraient été de 3,688 kg, alors qu'avec le CVET elles ont été réduites à 482,944 kg, soit une baisse de 3,205 kg en CO<sub>2</sub>-éq. Pour l'année 2023, la réduction a atteint 4,775 kg en CO<sub>2</sub>-éq, avec des émissions abaissées de 5,494 kg à 719,488 kg. Ces efforts démontrent l'impact significatif du CVET dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre pour le district d'Abidjan.

Le secteur de la foresterie joue un rôle crucial dans cet effort, étant à la fois une source et un puits de carbone. Les politiques mises en place visent à réduire la déforestation, à promouvoir le reboisement et à améliorer la gestion durable des forêts. Des initiatives telles que la reforestation de zones dégradées et la promotion de l'agroforesterie sont en cours pour augmenter les stocks de carbone et restaurer les écosystèmes forestiers. Ces actions contribuent non seulement à l'atténuation des émissions de GES, mais aussi à la préservation de la biodiversité et à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales.

Dans le secteur de l'Agriculture, des Forêts et Autres Terres (AFAT), la Côte d'Ivoire déploie des efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en améliorant la résilience des écosystèmes. Pour l'agriculture, les mesures incluent des pratiques agricoles durables, telles que la réduction du brûlage des résidus agricoles et l'aération intermittente des rizières pour limiter le méthane. En foresterie, le pays mise sur la reforestation et la préservation des zones forestières pour augmenter les puits de carbone et inverser les tendances de déforestation. D'autres initiatives encouragent l'agroforesterie et la gestion durable des sols pour capturer davantage de CO<sub>2</sub>. Ces stratégies combinées visent non seulement à réduire les émissions de GES, mais aussi à renforcer la sécurité alimentaire, la biodiversité et le bien-être des communautés rurales.

## **7 Conclusion et recommandation**

Les politiques et mesures d'atténuation mises en place par la Côte d'Ivoire visent à répondre efficacement aux défis climatiques en intégrant des actions dans des secteurs stratégiques. Le secteur de l'énergie s'engage à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, tandis que le transport favorise l'électrification et le renouvellement du parc automobile. Le secteur agricole adopte des pratiques durables pour limiter les émissions de méthane, et le secteur des déchets améliore la gestion des décharges pour capter le méthane. En foresterie, les efforts de reboisement et de réduction de la déforestation contribuent à renforcer les puits de carbone. Il est recommandé d'intensifier la mise en œuvre de ces mesures pour atteindre les objectifs de réduction des émissions, tout en renforçant la coordination institutionnelle et le suivi des impacts.